

NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021

Conseil municipal du 27 septembre 2021

Conseil municipal du 27 septembre 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rédacteur : Valérie XERRI

Cette note commente les principales caractéristiques du projet de budget supplémentaire 2021 soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le budget supplémentaire est un budget d'ajustement. Au moment du vote du budget primitif, il n'est pas toujours possible de prévoir avec exactitude les dépenses et les recettes : le budget supplémentaire 2021 va permettre de compléter, en cours d'exercice, les prévisions du budget primitif 2021.

Le budget supplémentaire est également un budget de report. Il permet d'intégrer :

- les résultats de l'exercice précédent (excédent, déficit...) dégagés par le compte administratif qui a été voté lors du conseil municipal du 21 juin dernier,
- la reprise des restes à réaliser.

Lors de l'affectation du résultat, l'obligation comptable est faite à la collectivité de financer prioritairement un déficit constaté le plus souvent en section d'investissement (ce n'est pas le cas cette année) par un excédent constitué en section de fonctionnement.

Le budget supplémentaire est donc :

- un document d'ajustement budgétaire,
- un document d'affectation des résultats,
- un document de reprise des restes à réaliser.

Les résultats du compte administratif 2020

La balance générale de l'exercice 2020 se résume comme suit :

CA 2020	Rappel des crédits 2020	Réalizations 2020	Restes à réaliser 2020	Résultats nets 2020
Section de fonctionnement				
Recettes	15 659 355,10 €	14 114 677,98 €		
Dépenses	15 659 355,10 €	13 928 422,60 €		
Résultat de l'exercice 2020		186 255,38 €		186 255,38 €
Excédent reporté de l'ex 2019		1 096 572,97 €		1 096 572,97 €
Résultat de clôture 2020		1 282 828,35 €		1 282 828,35 €
Section d'investissement				
Recettes	9 695 622,26 €	3 231 410,39 €	1 395 183,93 €	4 626 594,32 €
Dépenses	9 695 622,26 €	2 976 206,54 €	4 147 944,21 €	7 124 150,75 €
Résultat de l'exercice 2020		285 203,85 €		- 2 497 556,43 €
Excédent reporté de l'ex 2019		3 704 530,50 €		3 704 530,50 €
Résultat de clôture 2020		3 959 734,35 €		1 206 974,07 €
Besoin de financement RAR 2020			- 2 752 760,28 €	
Résultats nets 2020		5 242 562,70 €	- 2 752 760,28 €	2 489 802,42 €

A l'issue du vote du compte administratif 2020, le 21 juin dernier, les résultats de l'exercice 2020 se caractérisaient par :

- **Un excédent de fonctionnement de : 1 282 828,35 €** (affectation au compte R002 : recette de fonctionnement).
- **Un excédent de la section d'investissement de : 3 959 734,35 €** (affectation au compte R001 : recette d'investissement).
- **Un besoin de financement des Restes à Réaliser de : 2 752 760,28 €** (couvert par l'excédent d'investissement).
- ↳ **Un besoin de financement de la section d'investissement de : 0,00 €** (pas d'affectation cette année en recette d'investissement au compte 1068).

Les ajustements de la section de fonctionnement

I- Les recettes de fonctionnement

1- Chapitre 70 : Produits des services, domaine...

A l'**article 7066**, suite à la pandémie de COVID-19 et à l'arrêt temporaire des activités de la maison des seniors, les participations aux manifestations, voyages et activités ont été revues à la baisse, soit **-11 153 €**.

2- Chapitre 73 : Impôts et taxes

Article 73111 : Les services préfectoraux ont transmis, après le vote du budget primitif, un nouvel état fiscal 1259 relatif aux bases prévisionnelles d'imposition et au produit fiscal à recevoir pour 2021 (ancien état erroné). Aussi, il convient d'établir le nouveau produit fiscal à recevoir à 8 137 322 €, soit un ajustement de – **6 657 €**.

A l'**article 73223**, est budgétisée la somme de – **12 468 €** relative à la répartition aux communes membres, du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) dont la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart est bénéficiaire. Pour information, il avait été budgétisé au budget primitif la somme de 95 440 €. Cet ajustement fait suite à la notification reçue après le vote du budget primitif. **Pour 2021, la commune de Lisses percevra donc 82 972 € au titre de ce fonds** (95 440 € en 2020).

Article 7362 : A compter du 1^{er} janvier 2022, le produit relatif à la taxe de séjour sera collecté par la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart (office de tourisme communautaire).

A cet article, sont ainsi prévus, les produits de la taxe que la commune est amenée à percevoir jusqu'à la fin de l'année 2021. Pour information, au compte 739113 de la section « dépenses de fonctionnement » est prévu le reversement de la somme à l'Agglomération qui depuis octobre 2019 assume cette compétence.

A l'**article 7368**, est budgétisée la somme de – **25 000 €**. Cela fait référence à la délibération présentée lors de cette séance et proposant une baisse des tarifs pour les entreprises assujetties à la taxe locale sur la publicité extérieure.

3- Chapitre 74 : Dotations, participations

Article 74121 : La notification relative à la dotation de solidarité rurale, parvenue après le vote du budget, fait état d'une dotation égale à 80 927 €. Il convient donc d'ajuster les crédits votés au budget primitif, soit – **1 164 €**.

- **Article 7478** : La CAF prolonge ses aides exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19, **20 000 €** sont donc budgétisés au titre de ce dispositif.

Article 74834 : Le nouvel état fiscal 1259 mentionne le nouveau montant relatif aux allocations compensatrices, soit 798 677 € (+ **4 930 €**).

4- Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Article 7788 : La somme inscrite à cet article correspond aux indemnisations de sinistres.

5- Compte R002 : Résultat reporté ou anticipé

A ce compte, est affecté le résultat net de clôture d'un montant de **1 282 828,35 €**. Le calcul de ce résultat est présenté en page 2 de cette note de présentation.

II- Les dépenses de fonctionnement

1- Chapitre 011 : Charges à caractère général

Article 6042 : La somme inscrite à cet article correspond à des virements de crédits à la demande de plusieurs services (culture, maison des seniors...) qui ont dû réadapter leurs activités suite à la pandémie de COVID-19. Cela a notamment permis d'organiser deux séjours été pour les petits lillois fréquentant l'accueil de loisirs, les deux concerts lors de la fête des associations...

Article 60623 : On retrouve ici un virement de crédit du service culturel de **2 000 €** de l'article 6042 vers l'article 60623.

Article 60628 : **4 050 €** sont budgétisés au service jeunesse pour la mise en place du potager et l'achat de goodies pour la cérémonie organisée pour les bacheliers. A cet article, nous retrouvons également des crédits pour l'achat de sacs scellés pour les dépôts de fonds des régies municipales et de la peinture de traçage pour le service des sports (**1 000 €**).

Article 60632 : Une enveloppe complémentaire est affectée pour l'achat de fournitures de petit équipement pour la réalisation de travaux en régie dans les équipements communaux.

Article 60636 : **2 500 €** sont affectés au budget de la police municipale pour l'achat de vêtements de travail.

Article 6064 : Des crédits complémentaires sont budgétisés pour l'achat de fournitures administratives (**500 €**).

Article 6067 : Des crédits complémentaires de **8 275 €** sont budgétisés au titre des fournitures scolaires (distribution de livres scolaires, dictionnaires pour les CM1 et CM2, calculatrices pour les CE1 et CE2, trousse pour les CP...).

Article 6068 : Les crédits à cet article correspondent à l'achat de divers petits matériels pour les services et les écoles (câbles informatiques, matériel de ping pong, accessoires pour la police municipale).

Article 611 : Sur cette imputation sont notamment budgétisés **2 000 €** pour l'enlèvement supplémentaire d'épaves afin de lutter le plus efficacement possible contre ce fléau. On retrouve également un virement de crédit du service culturel de **1 000 €** de l'article 6042 vers l'article 611.

Article 6135 : **6 000 €** sont budgétisés à cet article suite à un virement de crédit demandé par le service culturel.

Article 61521 : Les crédits à cet article correspondent à des prestations supplémentaires de tontes sur le terrain de rugby et à des travaux de tonte spécifiques sur les espaces verts sportifs.

Article 615221 : Des crédits sont budgétisés pour le nettoyage des toitures des écoles (15 000€) et pour une intervention au gymnase du Long Rayage suite à une inondation.

Article 615231 : Des crédits complémentaires de 150 000 € sont budgétisés pour l'entretien des voiries communales.

Article 6232 : A cet article, nous retrouvons suite à des virements de crédits, l'achat de récompenses qui seront remises à nos bacheliers (2 500 €) et l'organisation des concerts lors de la fête des associations.

Article 6247 : Sur cette imputation sont budgétisés 17 450 €, cela correspond à un virement de crédits de la maison des seniors et à la régularisation de factures de transport des écoles annulées à tort.

Article 6251 : La somme de 6 264 € correspond aux deux séjours qui ont été organisés cet été par l'accueil de loisirs.

Article 62876 : 3 325 € sont budgétisés à cet article pour des prestations supplémentaires à la patinoire pour les écoliers.

Article 6358 : On retrouve ici des virements de crédits du service culturel et de la maison des seniors relatifs au droits SACEM.

2- Chapitre 012 : Charges de personnel

Article 64111 : Un complément de crédits est inscrit pour la masse salariale. Ces choix assumés concernent le nombre d'ATSEM, les recrutements de personnes en contrats aidés (financés en partie par l'Etat), 2 chefs de police municipale simultanés, la création d'un service inclusion durable et républicaine...

Il y a également la nécessité de remplacer plusieurs agents en congés longue maladie ou en autorisations spéciales d'absence en lien avec la crise sanitaire.

Pour information, le Centre Interdépartemental de Gestion vient d'entamer un diagnostic organisationnel qui nous aidera, dans le cadre d'un dialogue social constructif, à être encore plus efficaces.

3- Chapitre 014 : Atténuations de produits

Article 739113 : Reversements du produit de la taxe de séjour à la Communauté d'agglomération (cf article 7362).

Article 739222 : 130 000 € avaient été budgétisés au budget primitif au titre de la contribution de la Ville au Fonds de Solidarité de la Région Ile de France. **La notification, reçue après le vote du budget, fait état d'une contribution de 99 214 €** (115 900 € en 2020). Il convient donc d'ajuster le montant initialement prévu.

4- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

A l'**article 6512** : 2 574 € sont budgétisés pour l'hébergement dans le CLOUD du nouveau logiciel du service des sports ainsi que pour la mise en place de connecteurs entre le logiciel de comptabilité, le portail de dépôt des factures « CHORUS PRO » et la mise en place du parapheur électronique avec l'envoi des flux comptables en trésorerie.

Article 6574 : On retrouve à cet article un virement de crédits du service jeunesse et un ajustement de coopérative scolaire.

5- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Article 6745 : des crédits sont budgétisés pour le vote de plusieurs subventions :

- Pour les associations que soutenait Monsieur François Petit-Jean, ancien conseiller municipal (association les 2 jumeaux = **500 €** et services sociaux éducatifs de l'hôpital Marin d'Hendaye = **500 €**),
- Pour le garage associatif (**3 000 €**),
- **196 €** pour l'association de karaté dans le cadre des subventions exceptionnelles COVID-19 votées lors du conseil municipal de juin dernier.

6- Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions

A l'**article 6811** et à la demande des services de la trésorerie, l'attribution de compensation versée à la Communauté d'agglomération doit être amortie. Celle-ci le sera sur 10 ans et porte la dotation à **710 €**. On retrouve également cette somme à l'article 28046 en recette d'investissement.

Article 6875 : **2 550 €** sont budgétisés à la demande également des services de la trésorerie afin de constituer une provision pour les créances difficilement recouvrables et qui pourraient se solder par un échec.

7- Compte 023 : Virement à la section d'investissement

La somme de **489 705,35 €** est virée au chapitre 021 de la section d'investissement.

En fonctionnement, le budget supplémentaire 2021 s'équilibre de la manière suivante :

DÉPENSES	RECETTES
1 356 016,35 €	1 356 016,35 €

Les ajustements de la section d'investissement

I- Les recettes d'investissement

1- Article 1321 : Subventions de l'État

A l'article 1321, est budgétisée la somme de **36 000 €** qui correspond à la subvention des services de l'État pour l'équipement des classes numériques.

2- Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

A l'article 1641, la somme de **- 2 284 219,42 €** est inscrite au présent budget. Elle correspond à la diminution de l'emprunt d'équilibre.

3- Article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés

A l'article 1068, aucun crédit n'est affecté car le besoin de financement est nul.

4- Compte 024 : Produits de cessions

1 090 751 € sont budgétés au titre :

- de la régularisation de la sortie d'un bien (parcelle AM 367) de l'inventaire communal pour 12 000 €.
- de la vente du terrain en périphérie de ville acquis récemment. Cette vente se fera au profit de la SPLA-IN, filiale de Grand Paris Aménagement et de Grand Paris Sud. Ainsi, comme le souhaite la Municipalité, la maîtrise du foncier de l'ensemble de ces parcelles imbriquées bénéficierait d'un aménagement cohérent.

5- Compte 021 : Virement de la section de fonctionnement

A ce compte, on retrouve la somme de **489 705,35 €** provenant de la section de fonctionnement.

6- Chapitre 040 : Opérations d'ordre

A l'article 28046 et à la demande des services de la trésorerie, l'attribution de compensation versée à la Communauté d'agglomération doit être amortie. Celle-ci le sera sur 10 ans et porte la dotation à **710 €**. On retrouve également cette somme à l'article 6811 en dépenses de fonctionnement.

7- Compte R001 : Résultat reporté ou anticipé

A ce compte, est affecté le résultat de la section d'investissement pour un montant de **3 959 734,35 €**.

8- RAR 2020 : Restes à Réaliser 2020

Comme précisé dans l'introduction de cette note de présentation, le budget supplémentaire reprend également les recettes inscrites en Restes à Réaliser de l'année 2020 pour un montant de **1 395 183,93 €**. En annexe du document budgétaire, sont joints les Restes à Réaliser tant en recettes qu'en dépenses.

II- Les dépenses d'investissement

1- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Article 202 : **50 000 €** sont inscrits pour le lancement du nouveau marché d'AMO pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Article 2031 : **35 000 €** sont inscrits pour des frais d'étude (city stade, réfection de voiries, éclairage des tennis...).

Article 2051 : **23 940 €** sont inscrits pour le logiciel du relais parents-enfants de la Maison de l'enfance en mode saas-full web (4 956 €), pour le logiciel du service des sports (6 000 €), pour les connecteurs entre le portail de la DGFIP avec le logiciel comptable, pour les licences windows et office (9 480 €)...

2- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Article 2128 : **9 307 €** sont budgétisés pour des travaux de réparation de l'arrosage automatique sur les terrains d'honneur et d'entraînement du complexe Diagana et pour les travaux de rénovation des modules du skate-park (complément de crédits de 5 868 €).

Article 21312 : **2 235 €** sont inscrits pour la mise en place de cloisons entre les urinoirs de l'école Mistral maternelle.

Article 21318 : Les travaux de réhabilitation de l'espace Magellan qui a vocation à accueillir le service transition écologique et sociale, l'association pour le maintien d'une agriculture paysanne et un relais du service jeunesse nécessitent une inscription de crédits de **102 000 €**. La réfection du sol de la salle Gérard Philippe demande la budgétisation de crédits à hauteur de **40 000 €**.

20 000 € complémentaires sont budgétisés pour les travaux d'éclairage de l'Hôtel de Ville.

19 000 € sont inscrits pour le remplacement de la climatisation de la maison des seniors.

Les travaux liés au sinistre (inondation) au gymnase du long Rayage nécessitent l'inscription de **18 500 €**.

La réfection du logement de fonction sis place Gérard Philippe comprend le changement des menuiseries (fenêtres) pour un montant de **8 600 €**.

Les travaux de rénovation des courts de tennis n°5 et n°6 nécessitent un complément de crédits de **1 100 €**.

Article 2135 : **45 648 €** sont inscrits pour le visiophone et la porte blindée au poste de police municipale (7 700 €), pour le remplacement des treuils de la scène de la salle Gérard Philippe ainsi que des travaux sur les porteuses d'éclairage (10 648 €), pour les travaux liés aux sinistres (13 800 €) et divers travaux de plomberie (10 000 €), pour la reprise des barres anti-panique au complexe C. Agbégénou (3 500 €).

Article 21578 : **21 000 €** sont budgétisés pour un panneau d'information sur le mail de l'Ile de France (journal d'information électronique).

Article 2183 : La somme de **52 030 €** est budgétisée pour les besoins des écoles (notamment pour l'ouverture d'une classe supplémentaire à Corot élémentaire) et des services municipaux. On retrouve notamment l'acquisition de 31 PC portables pour les enseignants = 21 000 €, d'un VidéoProjecteur Intercatif pour l'ouverture de classe = 3 000 €, de PC portables pour les services ainsi que des écrans plus grands, des disques durs, des routeurs, des barrettes de mémoire...

Article 2184 : Un complément de crédits de **8 117 €** est prévu pour des achats de mobilier pour les écoles et pour les services municipaux (notamment pour l'ouverture d'une classe supplémentaire à Corot élémentaire).

Article 2188 : La somme de **83 444 €** est budgétisée et ventilée entre plusieurs services et écoles pour couvrir divers besoins et notamment pour l'ouverture d'une classe supplémentaire à Corot élémentaire : achats de purificateurs et de testeurs d'air pour les écoles et l'ALSH afin de lutter contre la propagation du Coronavirus = 20 000 € ainsi que de plexiglas = 10 000 €, coffre-fort pour la police municipale = 10 850 €, structure de jeux à la maison de l'enfance = 8 000 €, équipements et matériels pour le studio de musique du service jeunesse = 3 000 €, équipements pour les associations sportives = 2 500 €, deux terminaux de paiement électroniques pour la maison de l'enfance et des seniors afin de moderniser les moyens de paiements à disposition des usagers = 2 000 €, matériel pour le service inclusion durable et républicaine = 1 361 €, divers équipements pour améliorer le retransmission du conseil municipal en live, gilets pare balles, vélos et équipements pour la police municipale, dispositifs pour les personnes sourdes et malentendantes à l'entrée des bâtiments publics...

3- RAR 2020 : Restes à Réaliser 2020

Comme annoncé précédemment, sont également reprises les dépenses inscrites en Restes à Réaliser de l'année 2020 pour un montant de **4 147 944,21 €**.

En investissement, le budget supplémentaire 2021 s'équilibre de la manière suivante :

DÉPENSES	RECETTES
4 687 865,21 €	4 687 865,21 €

En conclusion, le Budget 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	BP 2021		BS 2021 + RAR		TOTAL
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	14 498 613,00 €	14 498 613,00 €	1 356 016,35 €	1 356 016,35 €	15 854 629,35 €
Investissement	5 272 951,00 €	5 272 951,00 €	4 687 865,21 €	4 687 865,21 €	9 960 816,21 €
TOTAL	19 771 564,00 €	19 771 564,00 €	6 043 881,56 €	6 043 881,56 €	25 815 445,56 €